

AVIS DE COURSE
TYPE SIMPLIFIÉ 2025-2028 RÉGATES 5B
Dériveurs – Quillards – Catamarans-windsurf



Prescription de la FFVoile :

*Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de coursetypes intégrant les spécificités de la compétition est obligatoire.
Pour les compétitions de grade 5, la publication des instructions de course types sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.*

Grand Prix de Loctudy RS Aéro et autres dériveurs solitaires
Cercle Nautique de Loctudy
Grade 5B
Du 25 au 26 juillet 2026
Plage de Langoz à Loctudy

Préambule La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.
La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1 RÈGLES

La compétition est régie par

- 1.1** - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2** - Les règlements fédéraux
- 1.3** - les règles de la classe **de la classe RS Aéro**

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles après 10h le 25 juillet sur le site de la régate

<https://www.cnloctudy.com/grand-prix-de-loctudy-rs-aero-et-autres-deriveurs-solitaires/>

2.2 Un briefing avec présence obligatoire des concurrents sera organisé le samedi 25 juillet à 11h et dimanche 26 juillet à 10h sur la terrasse du club house.

3 COMMUNICATION

3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1 La compétition est ouverte à tous les bateaux de la ou des classes :

- >RS Aéro (AER)
- > Intersérie Dériveur Solitaire (IND)

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

- 4.2.1** a. Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur, être en possession :

- d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription en ligne uniquement jusqu'au samedi 25 juillet à 11h.

4.4 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur <https://www.cnloctudy.com/grand-prix-de-loctudy-rs-aero-et-autres-deriveurs-solitaires/>

4.5 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits au plus tard le 25 juillet avant la clôture des inscriptions

5 DROITS À PAYER

5.1 Frais d'inscription

- solitaire = 40 €

L'inscription sera majorée de 20€ pour tous les coureurs qui s'inscrivent le 25 juillet.

8 PROGRAMME

8.1 Programme à terre :

Confirmation d'inscription et émargement aller:

Date	De	À
25 juillet	10h00	11h00

Briefing coureurs obligatoire:

Date	À
25 juillet	11h
26 juillet	10h

Festivités :

Date	Pot d'accueil	Remise des prix
25 juillet	19h au CNL	
26 juillet		1h30 après l'arrivée du dernier

8.3 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	classes
25 juillet	13h30	toutes
26 juillet	11h30	toutes

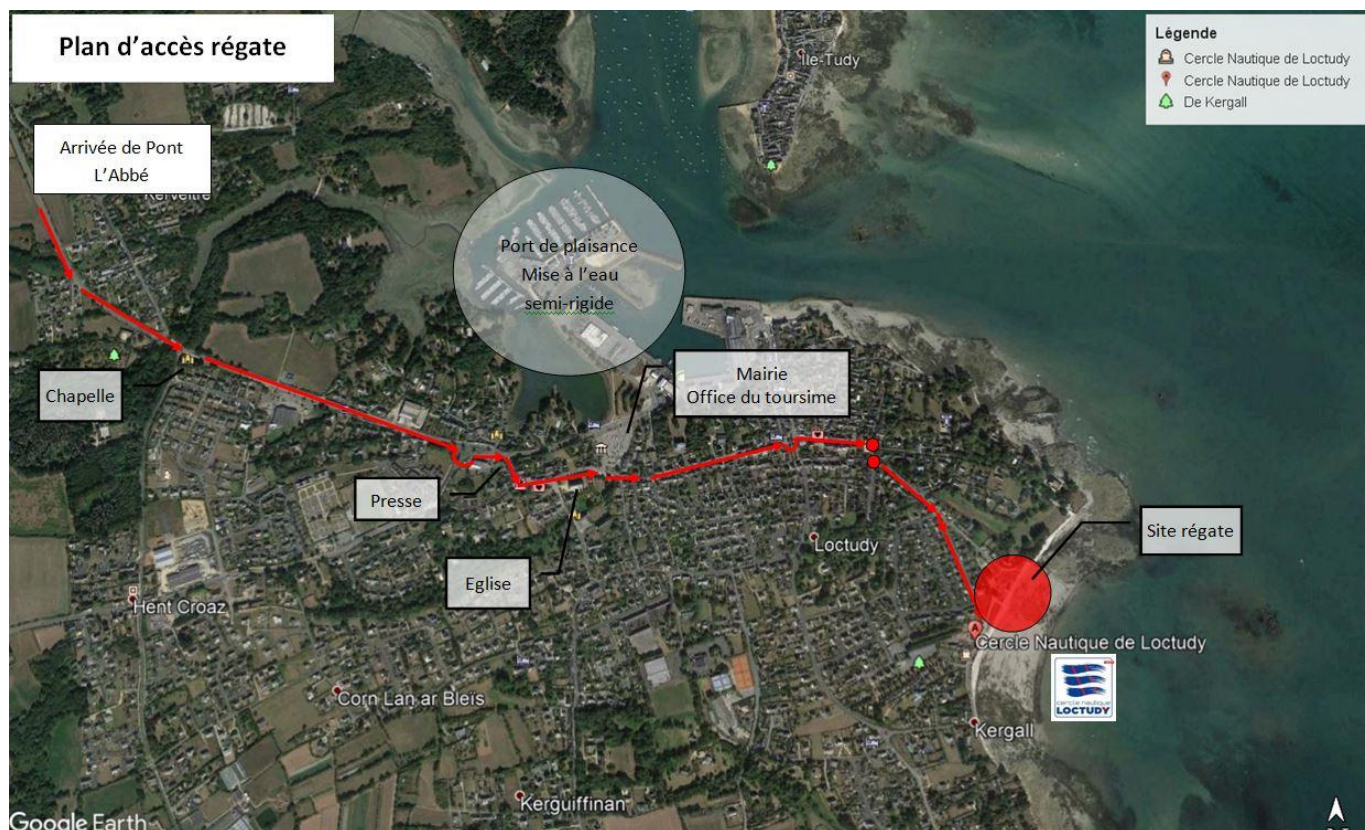
8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h

- 11 LIEU**
11.1 L'Annexe A fourni le plan du lieu de la compétition.
11.2 L'Annexe B indique l'emplacement des zones de course.
- 12 LES PARCOURS**
Le parcours à effectuer sera le suivant : Parcours construits
- 13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ**
Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 14 CLASSEMENT**
14.2 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.
14.3 a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
b) Quand 3 à 8 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
c) Quand 9 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses 2 plus mauvais scores.
- 18 PROTECTION DES DONNÉES**
18.1 **Droit à l'image et à l'apparence :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
18.2 **Utilisation des données personnelles des participants :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.
- 19 ÉTABLISSEMENT DES RISQUES**
La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.
- 20 PRIX**
Les prix seront distribués comme suit: 1er - 2ème et 3ème de chaque catégorie
- 21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**
Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Cercle Nautique de Loctudy,
Tél : 02 98 87 42 84 – info@cnloctudy.com – www.cnloctudy.com

[Laurent PIGEAUD > 06.66.56.56.17](mailto:Laurent.PIGEAUD@cnloctudy.com) / [Emmanuel GAUDEZ > 06.40.83.92.38](mailto:Emmanuel.GAUDEZ@cnloctudy.com)

ANNEXE A : LIEU DE LA RÉGATE



ANNEXE B : ZONE DE COURSE
(joindre si possible un extrait de carte)

